

## Compte rendu du Conseil de Communauté du 28 février 2005 à Challerange

**Présents** : Mesdames Agnès BEGNY, Françoise BONOMME, Marie-Ange BROUILLON, Françoise BUSQUET, Monique CHANCE, Geneviève COSSON, Monique DESWAENE, Béatrice FABRITIUS, Marie-Françoise FESTUOT, Marie-Françoise GEILLE, Marie-Ange LALLEMAND, Sylvie LEFORT-GENTIL, Aline LEGALL, Carmen LOCARD, Claudine MOUTON, Marie-Hélène MOREAU, Françoise PERONNE, Chantal PETITJEAN, Gisèle PIERSON, Monique POLICE, Chantal PONSARDIN, Brigitte RAGUET et Messieurs Edmé ALEXANDRE, Claude ANCELME, Bernard BESTEL, Claude BORBOUSE, Jean-Pierre BOSCHAT, Jean-Paul BOUILLEAUX, Bernard BOUILLON, Jean-Pierre BOURE, Pierre BOUVART, Luc BRUNEL, René BUSQUET, Eladio CERRAJERO, Michel COISTIA, Michel COLIN, Gilles COLSON, Bertrand COUSTIER, Bernard DAY, Jean-Pierre DAUMONT, Luc DECORNE, Gérard DEGLAIRE, Bernard DEOM, Antoine DE POUILLY, Roland DESTENAY, Régis DESTREMONT, Gilles DIDIER, Daniel DINANT, Daniel DOYEN, Gérard DUPUY, Philippe ETIENNE, Jean-Claude ETIENNE, René FRANCART, Bernard GIRONDELLOT, Joël GOBERT, Franck GROSSELIN, Jacques GROSSELIN, Pierre GUERY, Michel GUYOT, Michel GUTLEBEN, Alain HERBINET, Pierre HU, Bruno JUILLET, Hervé LAHOTTE, Jean-Luc LAMBERT, Jean-Marc LAMPSON, Guy LECLERCQ, Jean-Pierre LELARGE, Hugues MACHAULT, Dominique MAINSANT, André MALVAUX, Patrice MAUVAIS, François MEENS, Pierre MILHAU, Jacques MORLACCHI, Claude MOUTON, Gérard MOUTON, Daniel NIZET, Christian NOIZET, André OUDIN, Henri PASQUIER, Jean-Luc PAYER, Michel PERCEBOIS, Bernard PIERRET, Daniel-Jean PONSARDIN, Damien RENARD, Jean-Pol RICHELET, Thierry ROUY, René SALEZ, François SCHULZE, Daniel SERVAIS, Francis SIGNORET, Gérard SOUDANT, Gildas THIEBAULT, Pierre THIERY, Bruno VALET, Daniel ZEIMET.

**Représentés** :

Mme Françoise CAPPELLE donne pouvoir de vote à M Claude ANCELME.  
Mme Marie-Paule PICHON donne pouvoir de vote à Mme Geneviève COSSON.  
Mme Marie-Line THOMAS donne pouvoir de vote à M Pierre GUERY.  
M Régis BARRE donne pouvoir de vote à M Francis SIGNORET.  
M Yann DUGARD donne pouvoir de vote à M Jean-Pierre DAUMONT.  
M Damien GEORGES donne pouvoir de vote à M Roland DESTENAY.  
M Jean-Luc HUARD donne pouvoir de vote à M Jacques MORLACCHI.  
M Claude LAMBERT donne pouvoir de vote à Mme Marie-Françoise GEILLE.  
M Denis PREVOT donne pouvoir de vote à M Gérard MOUTON.

**Excusés** : Madame RAULIN, Messieurs LEFORT, PAYART, ROGIE, VERNEL.

**Invité excusé** : Messieurs Yves GRALL, Dominique GUERIN et Jean-Luc WARSMANN.

Le quorum étant atteint, le Président SERVAIS ouvre la séance. M. Bruno VALET est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

***En Préambule :***

Monsieur SERVAIS accueille Monsieur Daniel NIZET Maire d'Exermont qui remplace Monsieur GRANDVALET.

Le Président fait lecture de la lettre que nous a adressée Monsieur DE POUILLY.

A la question : « Vous soulignez dans l'étude du futur budget l'importance de NOCTURNIA (78%). Pourquoi traiter cette question en dernier point ? »

*Monsieur SERVAIS* lui répond que l'ordre du jour a été défini ainsi et que nous ne pouvons pas le modifier à chaque fois que nous recevons une nouvelle lettre. L'essentiel n'est-il pas que l'on en parle ?

*Monsieur DE POUILLY* : Vous dites que c'est le plus important et vous finissez par ce point.

*Daniel SERVAIS* : Pourquoi ne pas finir par le plus important ! Vous aurez la réponse tout à l'heure.

*M. DE POUILLY* : Ensuite l'orientation budgétaire ne peut être arrêtée qu'après étude préalable des 2 questions essentielles ?

J'ai mis en tête les orientations budgétaires donc elles vous seront présentées en premier.  
Les autres réponses arriveront au cours de la séance.

Madame MOREAU avait fait un vœu pour le désenclavement du territoire.

Après en avoir débattu lors de la réunion de Bureau, suite à une intervention de Monsieur COISTIA, nous avons décidé qu'il était préférable d'obtenir plus de renseignements. Monsieur Benoît HURE, Président du Conseil Général, est d'accord pour nous rencontrer à ce sujet. C'est pourquoi, la question sur le vœu ne sera pas abordée aujourd'hui.

## **I/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 21 DECEMBRE 2004**

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu du Conseil du 21/12/04 est adopté à l'unanimité.

## **II) ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2005**

Les orientations budgétaires qui vous sont présentées ne sont pas le budget, celui-ci vous sera présenté le mois prochain. Elles ne vous seront pas présentées comme les années précédentes. Il s'agit d'une proposition d'orientations budgétaires globalisée et non plus d'une présentation budget par budget, ce qui permet d'avoir une approche des prochains budgets 2005.

*Daniel SERVAIS* laisse la parole au 1<sup>er</sup> Vice-Président, Président de la Commission des Finances.

*Monsieur PIERRET* indique que la parole sera donné à chaque Vice-Président afin qu'il présente la fiche d'orientations budgétaires concernant leur commission. Monsieur PIERRET proposera ensuite une vue générale des différents budgets, le Président lancera le débat.

Les orientations budgétaires 2005 reposent d'abord sur l'analyse prospective sur 3 ans faite par le trésorier de la 2C2A, analyse prospective, dont le seul destinataire est Monsieur le Président de la Communauté de Communes. Ce document a servi de base à la réflexion de cette proposition d'orientations budgétaires 2005. Des choses ont été affinées, d'autres ajoutées ou enlevées par rapport au projet d'orientations budgétaires qui vous est présenté ce soir.

*Monsieur PIERRET* fait lecture du document de travail.

### ***La partie de fonctionnement***

#### **Dépenses**

*Chapitre 011 Charges à caractère général* : Monsieur PIERRET précise que c'est la fin du dossier Management de Crise même s'il nous reste encore à percevoir les recettes affairant ce budget.

*Chapitre 012 Charges de personnel* : A ce propos, il est prévu cette année le recrutement d'un responsable de site pour Nocturnia.

Il faudra pour le contrôle de légalité et la bonne marche financière de l'affaire que nous votions de façon formelle une proposition de déficit au cours de cette séance.

*Le total des dépenses de fonctionnement progresse de 25,12% par rapport à 2004.*

#### **Recettes :**

*Le total des recettes de fonctionnement progresse de 28% par rapport à 2004.*

Il faut prévoir une augmentation de la fiscalité communautaire de 20%. Si vous avez bien lu les chiffres, l'an dernier le produit de notre fiscalité était de 999 000 €, en 2005, il sera de 1 200 000€.

### ***La partie investissement.***

#### **Dépenses**

Il y a 3 grands axes qui nous sont impartis de part l'engagement et les compétences que nous avons prises.

- ✓ Le tourisme : nous nous sommes engagés sur Nocturnia, c'est en cours de route et il vous est proposé de le continuer.
- ✓ Le développement économique : la poursuite des parcs d'activités de Buzancy et de l'agrandissement du pôle d'activités de Vouziers.
- ✓ Les dossiers logements : réhabilitation de bâtiments communaux et d'autres projets comme l'achat de logiciels, l'étude pour la construction d'une nouvelle piscine.

#### Les nouveaux projets d'équipement pour 2005.

- Extension de la Zone d'activités à Vouziers avec 310 960 euros de travaux en 2005 et 1 542 840 euros de travaux en 2006.
- La réhabilitation de 8 logements communaux pour 752 514 euros.
- L'étude pour la construction éventuelle d'une piscine communautaire d'un montant de 50 000 euros.
- Achat de logiciel pour 2700 euros.
- Extension de la zone d'activités Chanzy pour 605 831 euros.
- Création d'une aire d'accueil des gens du voyage pour 459 350 euros.
- Rénovation des locaux du 2C2A/CERFE pour 23 000 euros.
- La troisième tranche de travaux de Nocturnia pour 329 800 euros.

*Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 2 534 155 euros.*

Le projet sur la Friche Sietam administrative est retiré des orientations budgétaires ce qui permet de dégager des charges d'investissement d'un montant de 1 608 859 €.

Tout budget confondu (fonctionnement et investissement), il faut préciser que Nocturnia représente 78% de l'ensemble des budgets.

Est sortie de cette réflexion pour les orientations budgétaires 2005, à la demande de beaucoup de personnes, la réhabilitation de la friche SIETAM - partie administrative puisqu'il a été décidé que par rapport à nos moyens, ce n'était peut être pas le moment.

Par contre, je tiens à préciser qu'il est nécessaire de tenir compte de la façon dont le personnel travaille. Nous ne pourrions pas fonctionner longtemps de cette manière là.

*Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 2 534 155 euros.*

#### **Recettes**

En matière de recettes d'investissement, les projets totalisent 1 474 976 euros sur l'exercice 2005.

*Bernard PIERRET donne la parole à Monsieur Jean-Claude ETIENNE, Président de la Commission Economique.*

*Monsieur ETIENNE fait lecture de sa fiche en précisant de nouveau que la friche SIETAM – partie administrative a été retirée.*

#### ***Rappel des besoins nouveaux :***

	<b>Besoins nouveaux exprimés en euros Année 2005</b>
Participation Frais Ardennes Initiative	<b>182</b>
Zone d'activités Chanzy	<b>605 831</b>
Extension ZA Vouziers	<b>310 960</b>
Friche Sietam Administrative	<b>1 608 859</b>
Plaquette d'information aides économiques	<b>5 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 530 832</b>

*Implications budgétaires des besoins nouveaux pour 2005 : 2 530 832 €.*

Monsieur Dominique MAINSANT, Président de la commission Habitat et Cadre de Vie fait lecture de sa fiche.

*Implications budgétaires des besoins nouveaux pour 2005 : 530 169 €.*

Monsieur MALVAUX, Président de la commission TOURISME fait lecture de sa fiche.

Il précise que le renouvellement de l'adhésion à l'Office de Tourisme de l'Argonne Ardennaise, n'est pas un besoin nouveau mais souligne que c'est un point fort pour le tourisme dans notre secteur.

Etude de marché sur les produits « Education à l'environnement » :

Cette étude de marché, est un projet de création d'une dynamique de la mise en place d'associations à la place du CIN. Le bâtiment du CIN appartient maintenant à la Communauté de Communes, les étudiants vont occuper le 1<sup>er</sup> étage, le rez-de-chaussée va être libre et donc pouvoir être mis à disposition d'associations pour recréer un peu ce que faisait le CIN, certainement d'une autre manière mais pour essayer de poursuivre l'activité qui était faite.

***Rappel des besoins nouveaux :***

<b>PROJETS PORTES PAR LA 2C2A</b>	<b>Besoins nouveaux en euros</b>
Programme de réhabilitation, aménagement, suivi de sentiers de randonnée et de sites naturels	<b>21 920</b>
Etude de marché sur les produits « éducation à l'environnement »	<b>10 000</b>
Acquisition et rénovation des locaux du CIN pour le 2C2A/CERFE	<b>23 000</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>54 920</b>

*Implications budgétaires des besoins nouveaux 2005 : 54 920 €.*

Madame Marie-Françoise GEILLE expose maintenant la fiche Information, Communication et Relations avec les Administrés.

Concernant le bulletin d'information, il est projeté de changer le format du bulletin qui ferait 8 pages, une refonte de la ligne éditoriale doit être effectuée, nous contacterons des agences en vue de leur demander un devis consultatif.

*Implications budgétaires des besoins nouveaux pour 2005 : 15 000 €.*

Monsieur Jean-Pol RICHELET fait lecture de la fiche Agriculture et Ruralité.

Dans le cadre de l'installation : Prise en charge de l'adhésion au service de remplacement, pour permettre aux nouveaux installés de participer.

*Implications budgétaires des besoins nouveaux pour 2005 : 15 000 €.*

Madame GEILLE prend de nouveau la parole pour faire lecture de la fiche Vie Sociale et Culturelle.

La mise en place d'un système de covoiturage est encore à l'étude.

*Implications budgétaires des besoins nouveaux pour 2005 : 1 500 €.*

Monsieur PIERRET fait lecture du document de travail pour la partie administration générale.

*Implications budgétaires des besoins nouveaux pour 2005 : 32 000 €.*

#### **Nocturnia :**

*Montant reconduit des dépenses d'investissement sur 2005 : 1 427 857 € TTC*

*Implications budgétaires des besoins nouveaux pour 2005 : 151 246 €.*

Comme il a été vu précédemment, il a été demandé que l'on délibère sur le déficit prévisionnel à partir de l'ouverture du site.

Les charges d'exploitations et de personnel sont estimées à 103 406 € desquelles il faut retirer la participation financière de 20 160 € des 3 Cantons pour le recrutement du responsable, les produits de l'exploitation estimés à 34 847 €.

Donc le déficit prévisionnel 2005, aujourd'hui, d'après les calculs qui ont été effectués par les services, s'élèverait pour 8/12 d'année à 48 399 € pour être précis.

Nous allons assurer ce financement sous forme de virement de crédit du budget général vers le budget Nocturnia. Voilà ce qu'il faudra prendre comme délibération.

*Quelques observations sur le compte administratif.*

Sur l'ensemble fonctionnement, investissement, recettes, dépenses.

*Sur le budget principal, nous dégageons un résultat d'exercice de : 128 645 €*

*Cerfe : résultat négatif de : 54 304 €*

*Site grand public : résultat positif de : 252 743 €*

*Parc d'activités : résultat positif de : 972 €*

*Management de crise : résultat négatif de : 133 287 €*

Monsieur PIERRET fait ensuite lecture des résultats du chiffre d'affaires 2004 pour le budget général et les budgets annexes.

#### **Section de fonctionnement :**

*Dépenses réelles 2005*

Compte administratif 2004 : 1 610 847 €

Orientations budgétaires 2005 : 2 015 569 €

Evolution en pourcentage : 25,12.

*Recettes 2005-03-01*

Compte administratif 2004 : 1 524 337 €

Orientations budgétaires 2005 : 1 950 573 €

Evolution en pourcentage : 28.

### **Section d'investissement :**

*Financement Projets Nouveaux :*

Total des opérations : 3 721 495 €

Fonds Propres : 60 042 €

Il ressortait du rapport de Monsieur le Percepteur que si notre capacité d'autofinancement était positive en 2005 c'est grâce à l'attente du versement de subventions du Management de Crise qui n'a pas été faite sur 2004 mais qui va intervenir sur 2005. Si nous voulons avoir une capacité d'autofinancement positive dans les années à venir, il va falloir orienter nos budgets de façon à dégager des excédents de fonctionnement. L'augmentation de la fiscalité va permettre d'avoir une capacité d'autofinancement positive en 2005 pour financer les opérations d'investissement.

*Financement Projet Nocturnia :*

Total des opérations : 5 001 682 €

Fonds propres : 150 000 €

Si nous reprenons l'ensemble des comptes de résultats uniquement 2004, nous avons sur l'ensemble du budget, un solde positif de 382 361 € et un solde négatif de 187 541 €, je vous laisse faire la différence, mais vous voyez que nous ne sommes pas à la mendicité aujourd'hui.

Le Président remercie Monsieur PIERRET pour le travail effectué avec Marie-Laure GUGLIELMETTI et Monsieur le Percepteur de Le Chesne.

*Daniel SERVAIS* reprend la parole et précise qu'étant donné que ce sont des orientations, il n'y a pas de vote et demande à l'assemblée s'il y a des questions.

*Monsieur Colin* : En commission des finances, nous avons reçu un document qui provenait de la perception. C'est écrit dans ce document, le déficit au 31 décembre 2004 est de 825 557 €, vous aujourd'hui vous nous avez présenté d'autres chiffres. Qui a tort, qui a raison ?

*Monsieur SERVAIS* : Nous vous avons présenté le résultat de l'exercice 2004. Le résultat de clôture 2004 ne correspond pas automatiquement au résultat de l'exercice 2004.

Pour le budget Management de Crise, par exemple, on a un déficit de 133 000 € alors que le résultat de clôture est de - 354 000 €.

Mais sur les 354 000 €, nous allons percevoir des subventions qui ne sont pas uniquement sur 2004, mais sur 2003 également.

*Monsieur COLIN* : le chiffre que j'ai cité 825 557 €, c'est le déficit au 31/12/2004 et il reprend les déficits de l'année 2003, 2002.

En 2004, vous avez fait un emprunt pour Nocturnia qui a été versé le 4 janvier, vous le comptez dans le compte administratif 2004, il y a 725 000 € pour cet emprunt, alors qu'il aurait dû être fait en 2003 et comptabilisé sur le budget 2003. C'est pour cela qu'aujourd'hui vous pouvez dire que l'exercice 2004 n'est pas déficitaire. Mais si vous enlevez cet emprunt, vous arrivez à un exercice déficitaire de 6 à 700 000 €.

*Monsieur PIERRET* : Je ne doute pas que vous fassiez la différence, comme beaucoup de Maires dans cette salle, entre un résultat d'exercice, que je viens de présenter et un résultat de clôture qui reprend le cumul des résultats des années antérieures.

*Monsieur DUPUIS* : Pour le budget Management de Crise apparemment aucune subvention n'a été versée, il rappelle en quoi consiste le Management de Crise et qu'une étude de faisabilité a été demandée par THALES en 2001-2002.

*Monsieur SERVAIS* lui répond qu'il reste à percevoir les subventions FEDER.

*Monsieur DUPUIS* : Cette étude doit être terminée maintenant. On aimerait être au courant.

*Le Président* : Pour le moment, nous ne pouvons pas vous en dire plus car j'ai signé une lettre de confidentialité. A partir de fin juin, cela sera terminé et nous pourrons vous en dire plus. Il est prévu que les représentants de 2CB Conseil et de Thalès viennent vous expliquer.

*Monsieur DEOM* : Je trouve aberrant de demander aux gens une subvention sans leur donner le but de la manœuvre. La recette des uns c'est la dépense des autres, c'est-à-dire que quand vous augmentez la fiscalité de 20%, c'est 20% que vous prenez au consommateur. Ce n'est pas la solution pour relancer l'économie. Dans le privé, on dépense ce que l'on gagne, on ne va pas prendre chez le voisin.

*Monsieur SERVAIS* : Dans les communes, c'est pareil, si vous voulez faire des travaux ce sont les habitants qui paient.

*M. MORLACCHI* est très inquiet pour le territoire où l'on peut constater sur certains secteurs une baisse de la démographie (8 habitants/km<sup>2</sup>), un vieillissement de la population (28%), les zones industrielles s'implantent ailleurs, il n'y a rien ici. Dans 10 ou 15 ans il n'y aura plus personne, les artisans qui arrivent à l'âge de la retraite vont passer le relais aux jeunes qui eux souhaitent s'installer dans des zones d'activités. Quand un artisan veut s'installer, il vient voir la Communauté de Communes, on lui dit il y en aura pour 2 ans, total il n'attend pas car quand un artisan veut s'installer, il veut le faire rapidement, donc il va s'installer autre part.

Il faudrait aussi renforcer certain réseau routier.

Il y a une crise aussi au niveau du scolaire, sur les 37 collèges, on va en supprimer 7.

On nous avait indiqué qu'il fallait développer le tourisme par la création de gîtes, or les aides « Etat » pour les gîtes privés ont été supprimées. On nous a annoncé récemment que le camping de Vouziers était inondable.

Il faut réfléchir, discuter et se projeter dans l'avenir et que l'on devienne des acteurs en montrant que l'on existe.

Je crois qu'il faut qu'on soit capable de choisir 1, 2 ou 3 gros projets de façon à éviter cette désertification car si on ne fait rien dans les 4-5 années à venir, il n'y aura plus personne sur le secteur.

Chaque commission propose ses petits projets qui prennent la forme « catalogue de la Redoute » pratiquement, pour reprendre l'expression qu'un élu avait utilisée lors d'une précédente réunion. Il faudrait travailler autrement et s'engager sur des projets plus ambitieux.

*Monsieur DOYEN* approuve totalement l'intervention de Monsieur MORLACCHI.

Il s'adresse à M. MAINSANT au sujet des ruines, qu'il trouve intéressant comme sujet et qu'il ne faut pas négliger, ce sont des valeurs patrimoniales.

*Monsieur SERVAIS* lui répond que pour le moment il n'y a jamais eu de demande.

*Monsieur DE POUILLY* : Pour l'augmentation de la fiscalité, on a l'impression que 20% cette année, ce n'est qu'un début.

*Monsieur COLIN* a 3 questions à poser.

La 1<sup>ère</sup> concerne la section de fonctionnement dans les dépenses. Le chapitre 67 charges exceptionnelles, sur le compte administratif 2004 on a 228 000 € et orientations budgétaires 2005, 610 809 €. Une augmentation de 167,80%. Pourquoi n'avons-nous pas le détail ? Et j'aimerais savoir ce qu'il y a ?

La 2<sup>ème</sup> question concerne les recettes, DGF et dotations non fiscales. On passe de 409 000 € à 598 000 €. C'est une bonne surprise, mais de quoi cela vient-il ?

Le troisième point est une constatation. Vous nous parlez d'une augmentation de 20% de fiscalité, en réalité c'est 32%. Cette année, c'est le dernier 5<sup>ème</sup> du contingent d'aide social qui n'est plus reversé aux communes, ça équivaut à 120 000 €, en terme defiscalité ça fait 12%.

*Monsieur PIERRET* : Nous n'allons pas faire de polémique pour la 3<sup>ème</sup> question.

Pour l'augmentation de la DGF et des subventions, ce sont bien souvent des notifications.

En ce qui concerne la répartition de l'augmentation des charges exceptionnelles, Melle GUGLIELMETTI, y a-t-il des précisions que vous pouvez apporter en comparant les 228 000€ de 2004 par rapport aux 610 000€ de 2005 ?

*Marie-Laure GUGLIELMETTI* : Cela concerne les subventions que nous versons du budget général au budget annexe et les autres charges exceptionnelles. Pour l'inscription au niveau du budget, je n'inscris les recettes certaines que quand j'ai les arrêtés de subventions. Je suis donc obligée d'équilibrer au niveau budgétaire en versant du budget général au budget annexe une subvention.

*Monsieur SIGNORET* : La différence entre les orientations budgétaires 2004 et 2005, cela représente 400 000€. C'est pour équilibrer les budgets annexes et notamment le budget de Nocturnia.

Les besoins en fonds propres pour Nocturnia s'élèvent à 150 000€ mais pas les 400 000€ que vous prévoyez déjà de transférer.

Je pense que si on avait dissocié complètement l'investissement Nocturnia, qu'on l'équilibre éventuellement par une ligne de trésorerie en attendant l'ensemble des subventions que l'on doit percevoir et également les emprunts que l'on doit réaliser, je suis à peu près convaincu que nous n'avons pas besoin de 400 000€ pour équilibrer l'investissement Nocturnia si le plan de financement tel qu'il est indiqué là est bon.

On transfère beaucoup trop par rapport aux besoins. La réalité des choses, je pense qu'on la verra fin 2005 début 2006.

*Melle GUGLIELMETTI* précise que cela correspond aussi à la subvention exceptionnelle pour le budget 2C2A/CERFE et également pour le budget parc d'activités économiques.

*Monsieur DEOM* : On se lamente sur une hémorragie de la population sur le territoire. Il faut peut être se demander pourquoi. Une des réponses, c'est le rapport entre ce que les gens doivent payer et les avantages qu'ils en retirent ? Le fait d'augmenter les impôts aggravera ce déséquilibre. Si on est imaginatif et courageux, on peut trouver des solutions faciles et pas chères, qui peuvent apporter un plus au niveau du territoire.

*Daniel SERVAIS* : On est preneur de toutes les solutions, si vous en avez proposez les.

*Monsieur DEOM* : Il faut informer complètement l'assemblée de ce qui se passe. Et apparemment, les informations sont parcellaires et mensongères. On ne peut pas participer, si on n'a pas connaissance du dossier.

*Daniel SERVAIS* : Je n'ai pas entendu le 1<sup>er</sup> Vice-Président dire qu'il avait donné des renseignements mensongers.

Il y a eu des questions et des idées. Nous avons présenté des orientations budgétaires.

Il y a une augmentation des impôts de 20% et 20% ça fait beaucoup mais il faut relativiser, ça dépend 20% sur quoi.

Le président donne un exemple avec sa feuille d'imposition, taxe d'habitation et taxe foncière.

*Monsieur LAHOTTE* : Peut être que si on avait une économie plus florissante, moins de fiscalité, on aurait peut être pas tous ces soucis à résoudre. Je vais faire un autre calcul, sur une situation moyenne et non pas personnelle. Si on prend, 200 000€ d'augmentation de fiscalité directe plus 120 000€ du contingent d'aide sociale que nous n'aurons plus en 2005, ça fait 320 000€, divisé par 20 000 habitants que nous sommes, ça fait 16€ par personne. Dans un ménage ça fait environ 400 francs par personne, c'est pas tout à fait la même chose.

*Monsieur SERVAIS* : Je vous ai donné l'exemple simplement sur les 20%, je ne sais pas ce que vous payez chez vous.



*Jean-Pol RICHELET* : Tout le monde est d'accord pour recevoir des subventions, je suis tout à fait d'accord, mais plus personne ne veut payer. Que ça soit dans les communes ou à titre personnel, qui ne reçoit pas de subventions ? Il ne faut peut être pas exagérer. D'autre part dans le cas de l'entreprise, il me semble qu'il y a des impôts qu'on paie, qui rentrent dans les comptes d'exploitation et qui sont déductibles des impôts.

*Monsieur SERVAIS* : Puisqu'il n'y a plus de question sur les orientations budgétaires, nous préparerons le budget. Ce n'est jamais agréable de proposer une telle augmentation, une augmentation c'est toujours trop.

### **III/ MARCHÉ COMPLEMENTAIRE : NOCTURNIA**

*Monsieur PIERRET* fait lecture du document de travail et propose de voter la délibération suivante :  
Il est proposé au Conseil de communauté d'autoriser le Président en sa qualité de Personne Responsable des Marchés à signer un marché négocié complémentaire qui sera conclu avec les Ets PATE Gilles dans le cadre des dispositions de l'article 35.III.1.b du Code des Marchés Publics pour un montant HT de 4 515,20 € représentant 20,68 % du marché initial reprendre l'intégralité de la délibération.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **IV/ CONTRAT DE PAYS DE L'ARGONNE ARDENNAISE**

#### **I – CONTRAT DE PAYS**

*Daniel SERVAIS* fait lecture du document de travail et indique les éléments nouveaux intervenus depuis le Bureau du 16 février.

#### **La contractualisation avec le Conseil Régional**

Suite au Bureau du 16 Février, et après discussion avec les services du Conseil régional, il s'avère que la marge de 226 986 € de l'enveloppe Contrat de Pays n'est pas si facilement mobilisable. En effet, son « affectation » est soumise à un avenant qui ne pourra être pris qu'à mi-parcours de notre Contrat de Pays.

Ainsi, pour ne pas être bloqué au niveau des subventions en 2005, le Conseil Régional nous conseille de majorer de 10% et d'arrondir les montants de notre demande sur les opérations éligibles aux crédits Contrat de Pays.

D'autre Part, le coût du projet « Trésorerie de Grandpré » a été réactualisé à la hausse. Son montant s'élève aujourd'hui à 650 000 €. La Région nous conseille, si le Conseil de communauté est d'accord, d'inscrire ce nouveau montant pour ne pas créer de difficulté dans la demande de subvention future.

Ainsi, suite aux conseils de la Région, il est demandé au Conseil de communauté de se prononcer sur :

- ⇒ D'une part, la réactualisation du montant du projet de la trésorerie de Grandpré
- ⇒ D'autre part, la majoration de 10% des projets éligibles à l'enveloppe Contrat de Pays du Conseil Régional (sauf pour Friche SIETAM-bâtiment administratif et ORAC dont les montants sont arrêtés).

Les nouveaux chiffres apparaissent dans le tableau qui a été distribué aux membres de l'assemblée.  
Pour information, la marge restante en crédits non-affectés s'élève 87 500 €.

#### **Proposition de délibération :**

« *Compte-tenu des conseils de la Région et afin d'être moins limité au niveau des subventions*  
« *Contrat de Pays* » de la Région en 2005,

*Le Conseil de communauté,*

- ACCEPTE la réactualisation du montant du projet de la trésorerie de Grandpré à 650 000 € et donc la réactualisation de la demande de subvention concernant ce projet*
- DECIDE de majorer de 10% la demande du Pays par rapport à toutes les opérations éligibles aux aides « Contrat de Pays » de la Région (à l'exception de la trésorerie de Grandpré, de la friche SIETAM et de l'ORAC pour lesquels les montants sont arrêtés), conformément au tableau annexé à la présente délibération. »*

*La délibération est adoptée avec 105 voix pour, 0 contre et 1 abstention.*

## **La contractualisation avec l'Etat**

*Monsieur SERVAIS fait lecture du document de travail.*

L'Etat nous a également communiqué ses réponses pour les projets pouvant bénéficier de crédits FNADT, ou de crédits de droit commun, comme le détaille la « matrice » (annexe 3) jointe au document de travail.

Toutefois, l'Etat ne nous a pas encore fait connaître les montants des subventions FNADT pour les projets Nocturnia (3ème tranche), Friche SIETAM – Bâtiment administratif et Friche SIETAM – Bâtiment industriel.

*L'Etat attend de recevoir :*

- le dossier complet de demande de subvention pour Nocturnia (3ème tranche), ce dernier ayant été transmis le 16 février dernier,*
- les délibérations de la 2C2A sur le choix des aménagements et le coût des projets pour les 2 projets SIETAM,*

*avant de nous communiquer le montant des subventions FNADT.*

Le Bureau propose au Conseil de communauté de délibérer sur cette matrice « incomplète » afin de ne pas bloquer le processus conduisant à la signature du Contrat de Pays (date limite de signature avec l'Etat : Juin 2005)

### *Proposition de délibération :*

*« Sur proposition du Bureau, le Conseil de communauté :*

- Adopte le programme d'actions 2004-2006 décrit dans la matrice, annexée à la présente délibération, qui a valeur contractuelle pour le Contrat de Pays de l'Argonne ardennaise*
- Donne délégation au Président pour signer le Contrat de Pays avec l'Etat et le Conseil Régional. »*

*Monsieur COLIN : Pourquoi vous n'avez pas lu la remarque ?*

*Monsieur SERVAIS fait lecture de la remarque :*

*« **Remarque :** Changement du montant de l'opération Nocturnia (3<sup>ème</sup> tranche) qui s'élève à 276 284,43 € HT. »*

Le parking ayant été fait en même temps que le giratoire, c'est-à-dire les 50 000 m<sup>3</sup> de terre et de pierres, au lieu d'être transportés à 1 km, ont été mis sur place. Le parking a été remonté et Monsieur BOURQUIN, nous a certifié que ça devait tenir et si dans 2 ans ça ne tenait pas, il y a un engagement pour refaire le dessus de ce parking.

C'est la grosse dépense, c'est-à-dire 800 000€, que nous n'avons pas eue à mettre dans ce compte.

*Monsieur COLIN : Pourquoi budgétise-t-on 1 500 000€ ?*

*Monsieur SERVAIS* : C'est l'orientation qui est reportée cette année.

Nous passons au vote de la délibération.

***La délibération est adoptée avec 105 voix pour, 0 contre et 1 abstention.***

## II- MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE PAYS

*Daniel SERVAIS* fait lecture du document de travail.

*Monsieur LAHOTTE* : Les dossiers éligibles en contrat de pays sont d'une somme assez conséquente, et ce que vous proposez, c'est que le Bureau ait délégation pour les projets nouveaux.

*Monsieur SERVAIS* : Vous les avez déjà tous les projets, c'est accepté.

*Monsieur LAHOTTE* : S'il y a des projets nouveaux, donc on ne les a pas forcément dans le document.

*Monsieur SERVAIS* : Non, vous ne les avez pas dans le document, mais ça ne pourra pas dépasser l'enveloppe.

*Monsieur LAHOTTE* : C'est seulement valable pour 2004-2006 ?

*Daniel SERVAIS* : oui.

Il est proposé de voter la délibération suivante :

« *Concernant les demandes de subvention « Contrat de Pays » au Conseil Régional,  
Le Conseil de Communauté,*

- *DELEGUE au Bureau le pouvoir d'émettre l'avis du Pays sur les dossiers nouveaux ou les dossiers identifiés lors de l'adoption du programme d'actions du Pays pour lesquels le montant est réactualisé à la hausse*
- *DELEGUE au Président le pouvoir d'émettre l'avis du Pays sur les dossiers identifiés lors de l'adoption du programme d'actions du Pays pour lesquels le montant est égal ou inférieur au montant prévu dans le programme d'actions. »*

***La délibération est adoptée avec 104 voix pour, 1 contre et 1 abstention.***

Caroline AUROUX, la chargée de mission pays, a fait une observation, pour les dossiers contrat de pays les maîtres d'ouvrage ne doivent surtout pas commencer pas les travaux s'ils n'ont pas l'arrêté de subvention de la Région ou alors il faut demander une dérogation particulière, sinon toute subvention est supprimée.

## **V/ ECONOMIE**

### *1. Réhabilitation de l'ancienne friche « SIETAM » - partie administrative.*

Nous avons retiré la friche SIETAM bâtiment administratif, des orientations budgétaires. Ca ne veut pas dire qu'on ne le fera jamais. Il serait bon de savoir quand même comment on serait aidé, pour ça il faut déposer un dossier pour faire une demande de subvention.

*Monsieur SERVAIS* fait lecture du document de travail.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté, la délibération suivante :

« *Le Conseil de Communauté décide :*

- *d'approuver ce projet et son budget prévisionnel à hauteur d' 1 345 200€ HT (soit 1 608 859 € TTC) sous réserve d'obtention des subventions sollicitées,*
- *d'autoriser le Président à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de tout organisme susceptible de financer ce type d'opération,*
- *d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement de l'opération. »*

*Monsieur LAHOTTE :* Je suis surpris de prévoir la moitié de 900 m<sup>2</sup> pour les bureaux de la 2C2A, c'est énorme et surpris qu'on prévoit un ascenseur alors que tous les bureaux seront à l'étage. Il y a peut être la possibilité de prévoir des bureaux à Ballay qui auraient peut être des coûts un peu moindre par rapport à ce projet.

*Monsieur SERVAIS :* Dès le départ, on a dit que le siège social de la 2C2A était à Vouziers.

Ce n'est pas sur que ça serait moins cher à Ballay car il faut faire des travaux aussi. Si on ne se lance pas c'est peut être qu'il y a un autre projet sur Vouziers.

La décision n'est pas prise mais si nous voulons savoir à quoi nous aurons droit, il faut déposer le dossier. Ca ne nous engage à rien.

*Monsieur DEOM :* Concernant la délibération, ça me gêne un petit peu, puisque vous dites que vous allez solliciter les subventions les plus élevées possible. Si les subventions nous sont allouées, est-ce que dans ce cas là, la délibération qui sera prise tout de suite deviendra valide ?

*Daniel SERVAIS :* Non, ça repassera devant le Bureau et le Conseil de Communauté, je ne vous demande pas d'accepter les travaux. Ca ne nous engage pas là, c'est vous qui voterez.

Nous passons au vote de la délibération.

*La délibération est adoptée avec 88 voix pour, 9 contre et 9 abstention.*

## 2. Extension de la zone d'activités de Buzancy.

*Jean-Claude ETIENNE* prend la parole. Je partage la réflexion que Monsieur MORLACCHI a fait tout à l'heure, notamment pour vous dire que cette opération a été votée par la commune de Buzancy en 2001, nous sommes en 2005, nous allons prendre une décision au niveau de l'extension de la zone. Si on fait la même chose sur Vouziers, si ça dure aussi longtemps, on n'est pas prêt de voir des entreprises arriver. Une entreprise aujourd'hui quand elle décide de s'installer, c'est dans les 6 mois et si ce n'est pas fait dans les 6 mois, elle va s'installer ailleurs. Il faut que l'on se pose des questions sur le mode de nos réflexions et de nos décisions.

*Monsieur ETIENNE* fait lecture du document de travail.

Il est donc proposé au Bureau, de soumettre au Conseil de Communauté, la délibération suivante :

« *Le Conseil de Communauté décide :*

- *d'approuver ce projet et son budget prévisionnel à hauteur de 605 831 euros HT, sous réserve d'obtention des subventions sollicitées,*
  - *d'inscrire les montants nécessaires au budget 2005,*
  - *d'autoriser le Président à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de tout organisme susceptible de financer ce type d'opération,*
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement de l'opération. »*

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## VI/ PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

### Renouvellement du poste d'agent de développement local.

#### Il est proposé au Conseil de Communauté :

- De renouveler le poste d'agent de développement local (chargée de mission Pays) à temps complet pour une durée de trois ans, à compter du 17 mars 2005. L'agent sera rémunéré selon un indice brut 575, indice majoré 485, soit un mensuel net de 1 710 €.
- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2005 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.
- De solliciter les subventions les plus élevées possibles pour ce poste auprès du Feder, de l'Etat et du Conseil Régional de Champagne-Ardenne.

Monsieur SERVAIS : Madame AUROUX a fait un travail énorme pour le Pays depuis qu'elle est là et elle n'a pas ménagé son temps. Je tiens, devant tout le monde, à la féliciter.

C'est la raison pour laquelle je vous demande de renouveler son poste.

Monsieur LAHOTTE : Combien de personnes travaillent à la Communauté de Communes ?

Isabelle GUIOT : Il y a 16 personnes, dont 2 au niveau du Centre de Recherche. Nous allons accueillir bientôt la technicienne habitat, le 04 avril.

Le Conseil de Communauté adopte cette délibération à l'unanimité.

## VII/ HABITAT

### 1. Redéfinition des taux de subvention pour la réfection de toitures et ravalement de façades

Monsieur Dominique MAINSANT prend la parole et fait lecture du document de travail.

Le Bureau propose au Conseil de Communauté de modifier, comme suit, les taux et plafonds afin de pouvoir satisfaire un plus grand nombre de particuliers :

- Ravalement de **Façades et Bardages** : Taux de subvention : **20% de la dépense éligible TTC plafonnée à 9100€**, soit une subvention maximale de 1820€.
- Réfection de **Toiture** : Taux de subvention : **15% de la dépense éligible TTC plafonnée à 10 000€**, soit une subvention maximale de 1500€.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### 2. Logements communaux : demande de subvention au titre de la D.D.R. et de la D.G.E.

Monsieur MAINSANT fait lecture du document de travail.

« Il est donc proposé au Conseil de Communauté d'approuver la maîtrise d'ouvrage communautaire et d'autoriser le dépôt des demandes de subventions auprès de l'Etat : Dotation de Développement Rural ou Dotation Globale d'Équipement (40%); mais également auprès de tout organisme susceptible de financer ce type d'opération (Conseil Régional de Champagne-Ardenne (Contrat de Pays) et Ministère de l'Intérieur : Subvention au titre des travaux divers d'intérêt local), pour les deux opérations suivantes :

- Séchault,
- Termes »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

*Monsieur LECLERCQ* : En ce qui concerne les logements, vous nous avez adressé courant novembre un courrier sur l'appel à projet logements communaux.

Je voudrais savoir ce qu'il en est actuellement, si vous gardez la maîtrise d'ouvrage ou bien est-ce que vous rendez aux communes la liberté d'action ?

*Le Président* : il y a 3 possibilités :

- ceux qui veulent que la 2C2A prépare les dossiers, fasse le travail et ensuite gère le logement. A ce moment là, la 2C2A prend un emprunt et encaisse les loyers.
- La 2C2A les aide à monter le dossier, et ensuite la commune prend un emprunt et encaisse les loyers.
- La commune s'occupe de tout elle-même.

*Monsieur LECLERCQ* : Est-ce qu'une décision est prise ? Est-ce qu'une commune peut engager elle-même la réfection de ses logements ?

*Monsieur SERVAIS* : C'est dans le toilettage des statuts de la Communauté de Communes parce que jusqu'à présent ce n'était pas possible donc on refait des statuts entre autre pour l'habitat de façon à ce que ces 3 possibilités soient données.

*Monsieur LECLERCQ* : Moi j'ai un logement à refaire, je monte mon dossier et le présente moi-même, je ne traite pas avec vous.

*Daniel SERVAIS* : Non, pas encore en ce moment mais avant la fin de l'année oui. Il faut attendre que les statuts aient été modifiés. Nous avons établi ce questionnaire pour faire une liste de ceux qui veulent refaire leurs logements communaux par la Communauté de Communes. Mais vous pouvez toujours solliciter une subvention auprès de l'Etat. Je ne peux toutefois pas vous assurer que vous en bénéficierez.

## **VIII/ NOCTURNIA : GESTION**

*Monsieur SERVAIS* donne la parole à Monsieur MALVAUX afin qu'il fasse un point d'information sur NOCTURNIA.

### **Au niveau de la terrasse du bâtiment :**

Les solutions techniques concernant les microfissures constatées au niveau du plafond de l'espace scénographique nous ont été apportées. La solution de reprise par l'extérieur du bâtiment a été retenue. Une partie de la terrasse végétalisée a d'ores et déjà été enlevée. Les entreprises concernées vont commencer les travaux de consolidation.

### **En ce qui concerne l'avancement des travaux :**

Une partie du bâtiment a pu être réceptionnée puisque les travaux sont quasiment terminés. Notre système de sécurité et de télésurveillance a été activé.

Au niveau de la scénographie, l'entreprise Excalibur, qui met en place les principaux décors (en particulier les deux animaux géants), ne peut intervenir que fin mars étant donné ses engagements dans d'autres chantiers.

La scénographie ne pourra donc, au mieux, être terminée que début mai. Aussi, Nocturnia ne pourra ouvrir au public qu'à partir du mois de juin, sans pouvoir encore donner de date plus précise. Néanmoins, avant l'ouverture publique, les élus de la 2C2A seront évidemment invités à visiter le site.

### **Au niveau financier :**

Depuis le conseil de communauté du 11 octobre dernier, le plan de financement pour le site Nocturnia s'élève à 4 684 814,26 euros TTC (quatre millions six cent quatre vingt quatre mille huit cent quatorze euros et vingt six centimes).

Au jour d'aujourd'hui, nous avons dépensé 3 780 687,93 euros (trois millions sept cent quatre vingt mille six cent quatre vingt sept euros et quatre vingt treize centimes).

Au niveau des subventions (FEDER, Département, Région et Fond de Compensation de la TVA) nous avons pour l'instant encaissé 2 140 668,70 euros (deux millions cent quarante mille six cent soixante huit euros et soixante dix centimes).

Nous attendons encore le versement de 416 833,10 euros (quatre cent seize mille huit cent trente trois euros et dix centimes).

Le montant de la subvention par le FEDER pour la deuxième tranche n'est pas encore connu à la date d'aujourd'hui. Tout comme le montant des subventions pour la troisième tranche de travaux.

### **Au niveau de la promotion :**

Une exposition présentant le site Nocturnia s'est tenue du 2 au 27 février à la Vitrine Culturelle et Touristique du Conseil Général des Ardennes, située place Ducale à Charleville-Mézières.

Cette exposition a accueilli en moyenne 90 personnes par jour dont des groupes d'enfants qui sont venus participer aux animations des mercredis et samedis après-midi. Certains sont même restés plus de trois heures dans l'exposition.

Des éléments de l'exposition ont été gardés par le Comité Départemental du Tourisme afin d'être présentés lors du Salon Nature et Jardin qui aura lieu à Reims du 18 au 20 mars prochain.

L'exposition sera également présente le 1er mai 2005 à Monthois dans le cadre du concours agricole de l'arrondissement de Vouziers.

Il y a quinze jours, sur la radio France-Bleue, une série d'émissions, animées par Hubert le jardinier, avait pour invité Anne Frézard la responsable animalière et pédagogique de Nocturnia. Ces émissions ont été consacrées aux différents rongeurs qui vont être présentés à Nocturnia.

Nocturnia a également été présenté dans le cadre de l'émission Pays de Si de La diffusé samedi 26 février (samedi dernier).

Cependant, la promotion ne pourra réellement prendre de l'ampleur qu'à partir du moment où toute la scénographie sera installée à Nocturnia. Nous aurons alors plus de visuels. Nous devons également préparer l'inauguration du site afin d'en faire le premier moment fort de la campagne de communication.

*Je laisse maintenant la parole à Monsieur SIGNORET pour faire le point sur la gestion.*

Je rappelle la composition du groupe de travail, Monsieur MALVAUX, Monsieur COISTIA, Monsieur COLIN et moi-même. Nous avons été mandaté et nous avons lancé le début des études le 11 octobre 2004.

Aujourd'hui, on va vous proposer ce mode de gestion définitif je pense et à partir de là vous allez avoir l'ensemble des informations.

Je vous rappelle qu'il y avait 2 possibilités de gestion pour un site comme celui-ci, pour une collectivité comme la notre, c'est un bien public.

C'était soit une régie directe, personnel embauché par la 2C2A, soit une gestion déléguée, un contrat que vous confiez à des personnes extérieures pour gérer ce bien. C'est la solution qui a été retenue après consultation d'avis juridiques très précis sur la question.

### **Il y a 3 types possibles de gestion déléguée :**

*La concession :* ce n'est pas possible puisque le concédant construit et gère le bien.

*L'affermage :* c'est la gestion par un fermier extérieur, donc quelqu'un qui est pris à l'extérieur mais qui doit gérer à ses risques et périls une structure comme celle-ci. Je ne pense pas que nous puissions trouver quelqu'un qui soit prêt à gérer Nocturnia à ses risques et périls.

*Une régie intéressée* : c'est chercher quelqu'un qui veut bien gérer Nocturnia dans un cadre particulier, dans un contrat qu'on lui donne, à savoir on est sur une gestion déficitaire, et c'est à lui d'améliorer la gestion par rapport au contrat qu'on lui donne.

C'est sur cette base là que nous sommes partis après avis de professionnels en la matière.

Il faut mettre en place une délégation de service public et lancer une consultation qui permettra à quelqu'un de répondre à cette délégation de marché public. C'est-à-dire à ce contrat ou à cet appel d'offres qu'on lance au plan national pour trouver un gestionnaire qui répondra à cette demande.

Il faut que nous mettions la structure en place qui permettrait d'y répondre. Cette structure est une société d'économie mixte (SEM) qui permettrait de répondre à la délégation de service public qui sera lancée et de gérer nous-même à travers une SEM (société anonyme avec un capital public et privé).

On a trouvé quelqu'un qui avait les mêmes problématiques que nous, les 3 Cantons. Ils ont à gérer eux aussi un équipement qui s'appelle le Pavillon des Sangliers, ils l'ont en gestion depuis un plus d'un an et en gestion directe. Ils sont déficitaires sur cette gestion et ils souhaitent aussi créer une SEM.

Nous sommes convenus de créer en commun une SEM qui permettrait de gérer les 2 équipements et de permettre de mutualiser un peu les coûts.

Chacun gèrerait son bien et aurait son propre équilibre de gestion à assurer. Chacun aurait à mettre en place une délégation de service public de la même façon sur ses biens respectifs et au dessus une SEM viendrait gérer l'ensemble des 2 sites.

Ce qui va vous être demandé aujourd'hui de décider, c'est la mise en place de délégation de service public, c'est-à-dire autoriser à ce qu'on délègue cette gestion à quelqu'un d'autre et de nous autoriser à constituer une SEM avec les 3 Cantons, qui ont déjà pris la délibération en ce qui les concerne, ils sont favorables.

Le capital est estimé à 100 000€, 75% serait supporté en fonds publics, c'est-à-dire par les 2 collectivités, les 3 Cantons et Argonne Ardennaise.

Donc on aurait 37,5% de cette somme là à constituer pour le capital de la SEM, le reste serait des fonds privés. A nous de rechercher ses partenaires privés, qui viendraient avec nous gérer Nocturnia et le Pavillon du Sanglier.

Je crois que nous n'aurions pas de grosses difficultés suite aux approches que nous avons déjà pu entreprendre. On devrait trouver des institutions ou des privés qui viendront nous accompagner, comme des établissements bancaires. Ca me semble indispensable de les avoir avec nous pour cette gestion.

Pour mettre tout ça en place, c'est assez complexe, ça demande des compétences juridiques et un suivi administratif très fort. Nous avons demandé une assistance juridique, vous avez la proposition dans votre dossier.

L'assistance juridique comporte 2 volets. Une assistance à la mise en place de la délégation de service public et une assistance à la réalisation et au montage de la SEM. Ca demande beaucoup de compétences dans tous les domaines et c'est ce service qui est aujourd'hui sollicité.

Pour ce qui est des délais, sous condition que nous ne prenions pas de retard dans la prise de délibérations, ce qui est important c'est le délai dans lequel nous on est capable de se réunir pour ne pas perdre trop de temps, au mieux on serait opérationnel à la fin de l'année.

Il est souhaitable de démarrer la SEM au 1<sup>er</sup> janvier de l'année civile.

Si on ouvre Nocturnia et je pense que nous allons ouvrir avant la fin de l'année 2005, il va falloir une période de transition en régie directe.

Ce qu'on souhaite, c'est que nous embauchions immédiatement le prochain directeur de la SEM, pour le moment nous l'avons qualifié de responsable du site mais ça sera le directeur prochain de la SEM.

On souhaite un vrai professionnel du tourisme et de la gestion de ce genre d'équipements pour qu'il puisse assister notre directrice et ses services pour le recrutement et que nous essayons d'optimiser ce personnel, cette embauche, pour ne pas à avoir à s'en séparer 3 mois après, ce n'est pas le but. C'est d'essayer de l'incorporer ensuite dans la SEM s'il a toutes les compétences requises.

Voilà les modalités telles qu'elles sont arrêtées et qui semblent convenir aux 2 intercommunalités que ce soit les 3 Cantons comme l'Argonne Ardennaise. De toute façon sur ce mode de gestion nous n'avons pas un grand choix.



Il y a un petit point que je voudrais aborder, nous sommes en train de négocier sur le FCTVA, c'est important, nous le touchons actuellement mais ce que nous espérons c'est de ne pas à avoir à le rembourser dans une gestion plus privée. C'est le gros problème sur lequel nous avons déjà attiré l'attention des services de l'Etat, nous attendons une réponse mais je pense qu'ailleurs ça s'est passé dans les meilleures conditions donc il n'y a pas de raison que pour notre territoire ça ne se passe pas ainsi également.

Monsieur SIGNORET propose de répondre aux différentes questions.

*Antoine DE POUILLY* : Pourquoi une période transitoire ? Est-ce que le Directeur choisira le personnel ? A-t-on évalué le déficit ? La SEM gèrera-t-elle nos emprunts et aura-t-elle la liberté de modifier la scénographie ?

Pour les 2 premières questions, nous trouvons la réponse dans les explications de Monsieur SIGNORET ci-dessus. Pour ce qui est du déficit, Monsieur SIGNORET indique que le groupe de travail ne s'est pas encore occupé de la gestion financière, mais nous devons faire un bilan pour signer le contrat avec la SEM. La SEM aura la possibilité de changer la scénographie si elle en a les moyens et la capacité.

*Madame LE GALL* : auprès de quel organisme les appels à candidatures vont-ils être établis ?

*Francis SIGNORET* : une commission d'appel d'offres va se réunir, c'est elle qui va décider de tout ça.

D'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre, on devrait avoir lancé la DSP, le plus vite possible.

? : Pourquoi avoir été cherché les consultants à Lyon ?

*Monsieur SIGNORET* : Il nous faut des spécialistes. Nous avons lancé un appel d'offres et en prenant tout en compte il s'est avéré que c'était les moins chers. Le montant de la mission est pris en charge pour moitié par les 3 Cantons.

*Monsieur DEOM* : On est plus à 20 000€ prêt. Quand on voit, assistance à rédaction, avis d'appel d'offres,... Ce sont des missions qui ne sont pas très compliquées mais très chères.

*Monsieur SIGNORET* : C'est facile de critiquer. Vous n'avez extrait qu'une petite partie, mais nous n'avons pas les compétences pour le faire. Si quelqu'un peut le faire, qu'il le fasse.

*Monsieur DOYEN* : Est-ce que la SEM sera locataire ?

*Francis SIGNORET* : Non délégataire, c'est quelqu'un qui est autorisé à gérer dans des conditions très spécifique.

*Monsieur LAHOTTE* : L'ouverture a déjà été repoussée l'an dernier, aujourd'hui on nous dit début juin. En terme de publicité, d'image, n'y aura-t-il pas des soucis ? N'aurait-il pas été plus judicieux d'ouvrir au 1<sup>er</sup> janvier 2006 en même temps que la SEM ?

*Monsieur SERVAIS* : Il faut ouvrir en juin, c'est avant l'été et attendre 5 mois ça engendrerait des frais et des dégradations, l'ouverture à cette date nous permettra d'être opérationnel pour le 01/01/2006. C'est important d'ouvrir cette année, nous pourrions montrer le produit et l'inscrire dans les catalogues en 2006.

Le Président remercie Monsieur SIGNORET de mettre ses compétences au service de la 2C2A.

Nous passons au vote des délibérations.

« Il est donc demandé au Conseil de donner son accord :

- « pour la gestion à compter de 2006 de Nocturnia sous forme d'une régie intéressée après lancement d'une délégation de service public conformément aux dispositions légales et réglementaires
- sur la création d'une société d'économie mixte locale destinée à répondre à l'appel d'offres qui sera ainsi lancé
- et de donner délégation de la gestion du dossier administratif de la création de la SEM et de la mise en place de la délégation de service public au Bureau »

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

*« Il est proposé au Conseil :*

- « de retenir l'offre faite par le cabinet Droit Public Consultant de Lyon pour l'assistance à la création d'une SEM et l'assistance à la mise en place de la procédure de délégation de service public
- d'inscrire les crédits correspondants au budget 2005
- d'autoriser le Président à régulariser et signer tous documents nécessaires à cette fin »

***La délibération est adoptée avec 105 voix pour, 1 contre et 0 abstention.***

*« Concernant la gestion de Nocturnia pour l'année 2005, il est proposé au Conseil :*

- « d'instituer une régie de recettes et d'avances auprès de Nocturnia qui fonctionnera dès l'ouverture de Nocturnia jusqu'à l'attribution de la délégation de service public ci-dessus décrite, selon les modalités qui seront déterminées par le Président (conformément aux délégations à lui consenties selon délibération du Conseil de Communauté du 16/06/04)
- d'autoriser le recrutement dès à présent par le biais d'un cabinet spécialisé du responsable de Nocturnia pour l'année 2005, et inscrire les crédits correspondants dans le cadre du budget 2005.
- d'autoriser le Président à régulariser et signer tous documents nécessaires à cette fin »

*Le Conseil de Communauté adopte la délibération à l'unanimité.*

La question sur le déficit prévisible Nocturnia.

*Monsieur PIERRET :* pour avoir une vue globale et avoir la possibilité de monter en puissance en 2006, il nous est demandé de dire comment nous allons assurer cette activité.

Ajout d'une nouvelle délibération pour le déficit 2005.

50 000€ de déficit en 2005, la 2C2A en assurera le financement par une subvention en provenance du budget général sur le budget Nocturnia.

***La délibération est adoptée avec 104 voix pour, 2 contre et 0 abstention.***

*Questions diverses.*

*Monsieur COLIN* : On avait demandé une étude pour la taxe professionnelle. Et pour la zone d'activités de Vouziers, on avait voté une DUP. Ou en est-on ?

*Monsieur SERVAIS* : Nous avons demandé à Monsieur GRALL de se pencher sur la TPU, nous allons lui renouveler la demande.

Pour la zone d'activités de Vouziers, la DUP est lancée. Les terrains sont très chers, beaucoup plus que l'estimation des domaines.

Pour une parcelle, une personne accepte l'estimation des domaines.

*Monsieur DOYEN* : Nocturnia sera-t-il surveillé nuit et jour ?

*Monsieur SERVAIS* : Pour le moment la vidéosurveillance est installée et fonctionne, il y a 10 caméras. C'est surveillé de Charleville et de Vouziers.

La personne qui doit intervenir en cas de problème est à environ 15 mn de Nocturnia.

La prochaine réunion de Bureau aura lieu le JEUDI 17 MARS 2005 à 20h00, salle du Crédit Agricole et le prochain Conseil de Communauté est fixé au MARDI 29 MARS 2005, le lieu vous sera précisé dans la convocation.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, M. SERVAIS clôt la séance à 23h20.

Fait à Vouziers, le

Le Président,

Le Secrétaire de Séance,

Daniel SERVAIS

Bruno VALET